

Confrontée à la perspective d'une hausse prolongée du chômage, de la pauvreté et des inégalités à l'échelle mondiale, et à la multiplication des faillites d'entreprise, l'Organisation internationale du Travail a adopté un Pacte mondial pour l'emploi le 19 juin 2009. Le Pacte a reçu un fort soutien de la part des Chefs d'État et de gouvernement, des Vice-présidents et des ministres du Travail, et des représentants des travailleurs et des employeurs qui venaient de participer aux trois jours du Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi.

Le Pacte mondial pour l'emploi invite les gouvernements des 183 Etats membres ainsi que les organisations représentant les travailleurs et les employeurs à collaborer pour affronter ensemble la crise mondiale de l'emploi grâce à des politiques conformes à l'Agenda de l'OIT pour le travail décent.

Selon le Pacte, "La crise économique mondiale et ses conséquences signifient que le monde est confronté à la perspective d'une augmentation prolongée du chômage et d'une aggravation de la pauvreté et des inégalités.... Dans certains pays, le simple rétablissement des niveaux d'emploi antérieurs ne suffira pas à contribuer efficacement à forger des économies fortes ni à concrétiser le travail décent pour les femmes et les hommes".

Le Pacte mondial rappelle que la réponse à la crise "devrait contribuer à une mondialisation équitable, à une économie plus respectueuse de l'environnement et à un développement qui crée davantage d'emplois et d'entreprises durables, respecte les droits des travailleurs, favorise l'égalité entre hommes et femmes, protège les personnes vulnérables, aide les pays à fournir des services publics de qualité, et leur permet de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement".

Les principes visant à promouvoir la reprise et le développement s'attachent à "accroître l'aide aux femmes et aux hommes vulnérables durement touchés par la crise, notamment les jeunes à risque, les travailleurs mal rémunérés, les travailleurs sous-qualifiés, ceux de l'économie informelle et les travailleurs migrants" et à "promouvoir les normes fondamentales du travail et autres normes internationales du travail qui favorisent la relance de l'activité économique et le redressement de l'emploi et qui réduisent les inégalités entre hommes et femmes".

Le Pacte mondial pour l'emploi précise que "La réduction de l'écart de rémunération entre hommes et femmes doit faire partie intégrante des efforts entrepris" pour éviter la spirale déflationniste des salaires. Le Pacte souligne également que "L'OIT a une autorité reconnue dans des domaines essentiels qui sont importants pour riposter à la crise et promouvoir le développement économique et social, notamment en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail".

Le Pacte conclut enfin que "La crise actuelle devrait être considérée comme une occasion de définir de nouvelles mesures visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes". "Les plans de relance qui sont mis en place pendant les crises économiques doivent tenir compte de l'impact de la crise sur les femmes et les hommes et intégrer dans toutes les

mesures les questions relatives à l'égalité des sexes. Les femmes doivent pouvoir faire entendre leur voix au même titre que les hommes dans les débats sur les plans de relance, qu'il s'agisse de la conception de ces plans ou de l'évaluation de leurs résultats".